

Question écrite du 13 novembre 2019 de M. Amar Madani: «Zone de domiciliation autorisée: plus de transparence, SVP».

La zone de domiciliation autorisée est un espace qui comprend, outre le canton de Genève, des communes du canton de Vaud ainsi que des communes françaises des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Les habitants de cette zone ont le droit de postuler et de travailler dans l'administration municipale de la Ville de Genève, au même titre que les résidents genevois.

Devant le peu d'informations en notre possession relatives à ce cas inédit, peut-on connaître tous les détails inhérents à cette situation?